



**CSEC du 22 décembre 2021**

## **AVIS DE LA CGT POLE EMPLOI SUR LA POLITIQUE SOCIALE, L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2020 ET PERSPECTIVES 2021**

Loin de la réalité concrète vécue par les collègues, la Politique sociale 2020-2021 menée par la Direction Générale confirme le caractère néfaste des orientations issues des dernières Conventions Tripartites, traduction de la mise en œuvre par le gouvernement des politiques d'austérité et de libéralisation des services publics et de la protection sociale.

**L'année 2020 aura été profondément marquée par un accroissement de la crise économique et sociale aggravé par la crise sanitaire mondiale.**

L'économie capitaliste mondialisée et financiarisée a été désorganisée par la pandémie traduisant une politique d'échanges de flux tendu impactant de nombreux secteurs économiques.

Hormis certains secteurs tels que les communications, le commerce électronique ou les sociétés pharmaceutiques, **la pandémie a aggravé une situation économique mondiale déjà en crise. La baisse de l'activité économique en 2020 a entraîné une chute de 5% du PIB mondial soit 5 fois plus que la Crise de 2008/2009. De fait, la Crise sanitaire conjuguée à la crise économique a accru la pauvreté et les inégalités. La Banque Mondiale estime elle-même que 150 millions de personnes supplémentaires ont rejoint en 2021 les 2,8 milliards qui vivent dans l'extrême pauvreté.**

**L'Organisation International du Travail a comparé la pandémie à un « cataclysme » et a souligné son effet « dévastateur » sur l'emploi.**

En France, dans le même temps, comme le confirme une étude de l'Observatoire des Multinationales pour 2020 : **« alors que les groupes du CAC 40 continuent à bénéficier d'aides publiques massives, ils s'apprêtent à verser plus de 51 milliards d'euros à leurs actionnaires. Soit 22% de hausse par rapport à l'année passée alors que les résultats net agrégés du CAC40 se sont effondrés de plus de 55% ».**

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, tous les gouvernements ont temporairement abandonné leurs objectifs de réduction des déficits budgétaires. **A la marge, les plans de relance français comme européens ont distribué quelques miettes aux secteurs publics et aux travailleurs de première ligne.** Ils ont eu surtout pour objectif d'accroître considérablement les aides financières, les exonérations ou report de cotisations sociales aux employeurs et d'en faire payer à la Protection Sociale, donc aux travailleurs, son coût.

**Ainsi, dans une période de chômage massif, les recrutements au sein de Pôle emploi, après plusieurs années de suppressions de postes, se sont certes accrus mais principalement en CDD.**

L'accord du 31 juillet 2020 révisant l'article 8.4 §4 de la CCN de Pôle emploi malheureusement valablement signé a augmenté le volume de CDD pour motif d'accroissement temporaire d'activité à 15 % de l'effectif sous plafond jusqu'au 31 décembre 2022. Dans le même temps, l'accord du 31 juillet révisant l'article 8.2 §3 de la CCN de Pôle emploi a étendu leur durée à 18 mois. Dans le cadre du dispositif Action Recrut', 1000 CDD remplaçant des conseillers missionnés ont même été recrutés pour une durée maximale de 3 ans.

Ainsi depuis 2020, **l'explosion des recrutements en CDD rend leur titularisation de plus en plus hypothétique. Les effectifs de certains sites sont composés de 30 à 40% de collègues en CDD** (rendant impossible tout tutorat ou accompagnement) ce qui impacte immanquablement l'activité, la délivrance des services et l'organisation du travail.

En comptant, en plus, les collègues en Service Civique, en PEC, en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, **ce sont près de 20% des collègues qui sont dans des situations de précarité**, un comble pour le service public de l'emploi !

**L'annulation de ces accords et la mise en œuvre d'un plan de titularisation, portées par la CGT Pôle emploi, s'imposent plus que jamais.**

**Pour la CGT, il est inacceptable que la Direction Générale inverse la responsabilité du maintien de la qualification nécessaire pour rendre la mission et la renvoie vers les salariés qui deviennent responsables de leur « employabilité ».** Qui plus est, tous les processus d'autodiagnostic, autoévaluations pourraient éventuellement avoir un intérêt s'ils restaient entièrement à la main des agents. A l'inverse, ils deviennent au fil de leur déploiement un incontournable de l'évaluation permanente, de la remise en question, de la perte de sens voire de la souffrance au travail.

La multiplication des différents plans d'action gouvernementaux et les modifications d'organisation de Pôle emploi ne font qu'accentuer la dégradation des conditions de travail.

**Les agents paient le prix fort pour se voir octroyer la Prime Covid, la prime NAO et demain la prime d'intéressement. Cela ne peut être la réponse aux agents de Pôle emploi qui sont en première ligne dans cette période de crise économique, sociale et sanitaire.**

**Une augmentation générale des salaires et traitements est plus que jamais d'actualité.**

Dans cette période de crise sanitaire, le télétravail s'est imposé comme une modalité de délivrance des services de Pôle emploi. **Les différents Plan de Reprise d'Activité ont été autant de décisions prises dans l'urgence sans aucune anticipation, sans application de mesures préventives, sans prévalence de la santé et la sécurité des agents comme des usagers sur la délivrance de nos services et surtout sans continuité.**

Le télétravail mis en place s'est vu dissocié de l'organisation du travail, de la nécessaire priorisation de nos activités et sans définir clairement les activités télétravaillables. En ce sens, **la Charte et/ou l'accord télétravail peut entraîner une division du personnel et générer légitimement de l'incompréhension et, pour tous, une détérioration de nos conditions du travail.**

Pour ces raisons, la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC se prononcent contre la Politique sociale 2020/2021 de Pôle emploi.

Consultation du CSEC sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail 2020 :

POUR : 3 (CGC) - CONTRE : **9 (CGT, FO, SNU, STC)** - Abstention : 5 (CFDT, SNAP)